

Des propos « méprisants » et sans précédent du ministre Barrette

MONTRÉAL, le 26 janvier 2017 – Pour justifier le dérapage majeur auquel nous assistons dans le dossier de l’abolition des frais accessoires, le ministre Gaétan Barrette a tenu des propos indécents et a insulté les patients québécois, s’insurgent M^e Jean-Pierre Ménard et M. Danis Prud’homme, directeur général du Réseau FADOQ. Le ministre de la Santé a osé dire : « J’avise la population que quand on fait des lois qui sont le résultat de pressions populaires, qui elles-mêmes ne sont pas réfléchies, bien ça peut donner ça. »

MM. Ménard et Prud’homme assurent que toutes les actions qui ont été posées par les acteurs de la société civile dans le but d’abolir les frais accessoires ont été pesées et réfléchies. Ils se demandent comment le ministre peut leur reprocher de s’être battus contre des frais imposés illégalement pendant des années et cela, avec la bénédiction des deux paliers de gouvernement.

« C’est odieux ! »

« Les propos du D^r Barrette sont indécents et relèvent de la démagogie la plus grossière. C’est bien à contrecœur qu’il se voit forcé d’abolir les frais accessoires et il ne le prend pas. Il veut nous faire payer pour ça et dit à tous les Québécois qu’ils vont le regretter. C’est odieux, surtout qu’il n’a que lui à blâmer pour cette situation qu’il n’a pas été capable de gérer », déclare M^e Ménard, qui se spécialise depuis des années dans la défense des victimes du système de santé.

Le directeur général du Réseau FADOQ dénonce également le mépris dont fait preuve le ministre de la Santé et lui rappelle qu’il n’empêchera jamais le Réseau qu’il dirige de défendre les droits les plus fondamentaux des malades et des plus vulnérables.

Véritable climat de peur

« Je trouve également abominable l’attitude des médecins qui sont sortis sur la place publique hier pour dire que les enfants pourraient ne plus recevoir des vaccins de routine comme ceux contre la coqueluche. Utiliser les enfants et les bébés pour instaurer un climat de peur, c’est immoral et absolument inacceptable », ajoute M. Prud’homme.

M^e Ménard et le Réseau FADOQ sont fiers d’avoir mené ensemble jusqu’en Cour fédérale cette bataille pour l’abolition des frais accessoires. Ils assurent qu’ils vont suivre ce dossier jusqu’à la fin pour veiller à ce que les patients reçoivent tous les services auxquels ils ont droit.

Le Réseau FADOQ rassemble et représente les personnes de 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Le Réseau défend et fait la promotion de leurs droits, valorise leur apport dans la société et les soutient par des programmes, services et activités. Le Réseau FADOQ compte à ce jour plus de 475 000 membres et est le plus grand organisme d'aînés au Canada.

— 30 —

Source et informations :

Caroline Bouchard

Conseillère Affaires publiques
Réseau FADOQ
514 252-3017
caroline.bouchard@fadoq.ca

Bernard Blanchard

Conseiller Communications
Réseau FADOQ
514 252-3017, poste 3417
bernard.blanchard@fadoq.ca

Me Jean-Pierre Ménard

Cabinet Ménard Martin avocats
514 253-8044